Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 127 (2001)
Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Katia Freda
Maya Haus
Francesco Della Casa

Concours d'architecture

(ARCHITECTURE)

BÂTIMENT POUR LE CENTRE *SIS*, LA POLICE CANTONALE ET LES JUGES D'INSTRUCTION À LA CHAUX-DE-FONDS

L'objectif de ce concours est la construction d'un nouveau bâtiment pour la brigade de la police cantonale en Ville de La Chaux-de-Fonds, un centre *SIS* (service d'incendie et secours) et les locaux des juges d'instruction des Montagnes neuchâteloises.

Le périmètre d'implantation est situé dans la zone industrielle dite des «Eplatures», sur une partie d'un site préalablement occupé par des réservoirs de carburant de grande dimension. Cette affectation a déterminé l'horizontalité artificielle de la parcelle. Orienté dans sa plus grande longueur dans le sens de la vallée, ce périmètre est bordé du côté sud par une lignée de garages individuels contigus et, au nord, par une parcelle de dimensions assez identiques destinée à l'implantation prochaine d'une nouvelle usine.

Le jury, présidé par M. Claude Morel, architecte, était composé de Mme Claude Matter, architecte et de MM. Georges Jeanbourquin, conseiller communal de La Chaux-de-Fonds, directeur du *SIS*, Denis Clerc, architecte communal de La Chaux-de-Fonds, Philippe Donner, architecte cantonal, Laurent Krügel, commandant de la police cantonale, Marc-André Monard, commandant du *SIS* des Montagnes neuchâteloises et Renato Salvi, architecte.

1

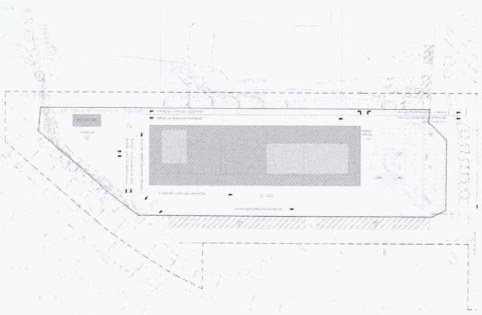

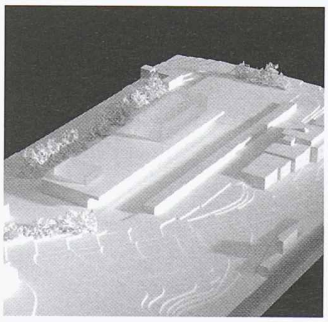

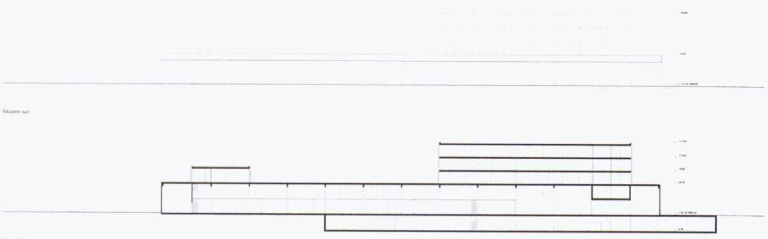

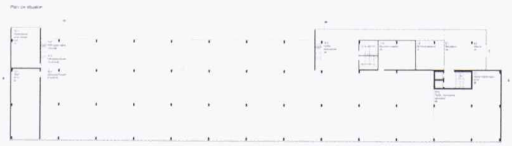

1er rang, 1er prix — Fr. 40 000.-

Fabio Personeni, Colette Raffaele, Fabrizio Raffaele, avec Cédric Schärer, Lausanne

Le projet se caractérise par la construction d'un rez inférieur qui établit un niveau de remblai à la cote du rond-point, sur lequel est posé un édifice compact constitué d'un socle et de deux émergences transparentes.

Le jury se plaît à relever l'intelligence de la démarche, qu'exprime la coupe transversale, de même que la clarté du parti, que souligne la disposition des accès: au sud, les véhicules lourds et leur accès direct par le giratoire; au nord, les véhicules légers; à l'est, le parking public relié à l'accueil, les alentours du bâtiment étant utilisés de façon pertinente pour les manœuvres.

Il relève d'autre part une adéquation claire entre le programme et l'image architecturale. Une grande flexibilité dans les aménagements intérieurs lui apparaît possible, garante d'un développement ultérieur. Les volumes transparents lui paraissent refléter clairement la partie administrative, se transformant en signes diurnes et nocturnes dans le paysage. La matérialisation et les volumes proposés lui semblent conduire à une économie remarquable de moyens - par rapport à la difficulté du thème - et correspondre à l'attente des utilisateurs.

2e rang, 2e prix Fr. 23 000.-
Vincent Mangeat, Nyon
Collaborateurs: Pierre Wahlen, Juan Garcia et Johann Leresche

Le projet propose une structure linéaire compacte sur quatre niveaux comprenant un «socle» abritant les garages et ateliers, ainsi qu'une partie supérieure articulée autour de trois patios distincts correspondant aux entités administratives du programme.

Le jury estime que cette proposition utilise correctement le terrain en contrebas en implantant le bâtiment de façon centrale, mais remarque que le positionnement implique que les accès principaux sont concentrés à l'ouest, où la fluidité du trafic n'est pas bien résolue. De même, l'organisation dispersée des parkings en périphérie, ainsi que le recours à un dispositif de passerelle - inconfortable au vu des conditions climatiques - ne le convainquent pas.

Il relève néanmoins l'intérêt de l'organisation des entités administratives autour des trois patios distincts, ainsi que la bonne disposition générale qui permet une assez grande souplesse d'utilisation tout en évitant une monotonie des espaces de circulation. Il regrette le manque de générosité relatif à la qualité d'accueil au droit des passerelles et l'organisation des locaux du *SIS*, qui ne lui paraît pas optimale.

2

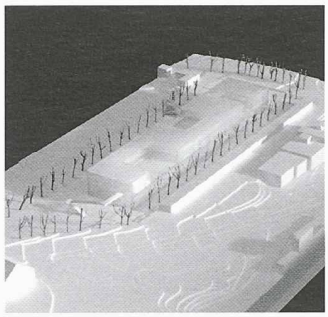

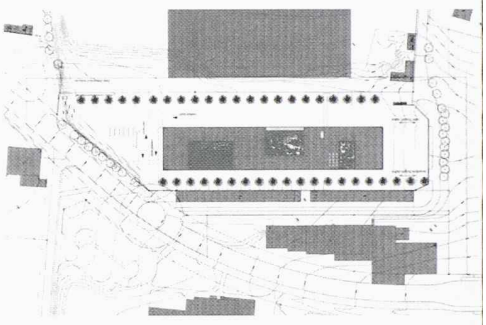

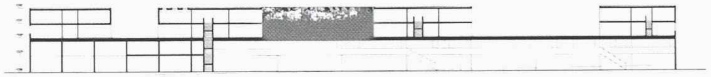

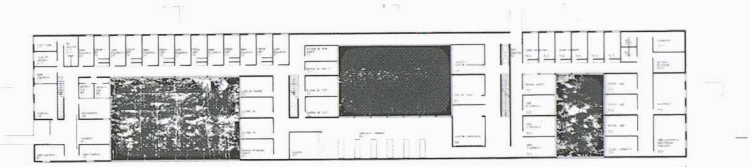

3e rang, 3e prix Fr. 22 000.-
Tschumi + Benoit SA, Bienne
Collaborateurs: Michel Burgunder et Sonja Daum

Le projet se caractérise par une articulation entre un socle comprenant les garages à circulation intérieure et une double barre haute contenant des fonctions administratives.

Le jury estime que les accès aux différentes fonctions apparaissent clairement définis, bien que les raccords au terrain naturel lui semblent approximatifs et le voisinage avec les garages collectifs au sud difficile.

Le principe d'organisation du garage correspond parfaitement au souhait des utilisateurs. Toutefois, l'option de circulation intérieure est gourmande en volume construit, bien que le schéma de distribution de la partie administrative - distribution centrale double - permette une grande flexibilité d'utilisation. Les cours centrales et le décalage des deux corps de bâtiment offrent d'intéressantes séquences spatiales.

Aux yeux des membres du jury, l'organisation intérieure et le fonctionnement sont intéressants pour la police et l'instruction, mais problématiques pour le *SIS* (poste permanent à l'étage supérieur). L'option de base – garage avec circulation intérieure et bâtiment administratif – implique une occupation au sol importante.

3

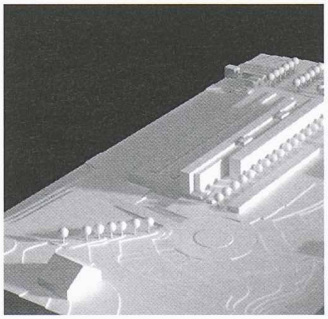

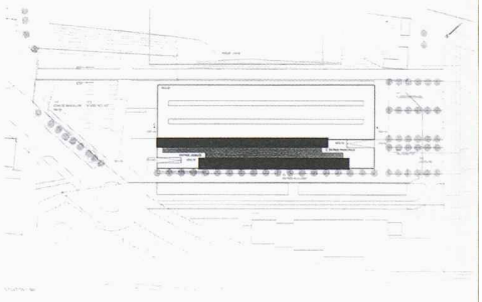

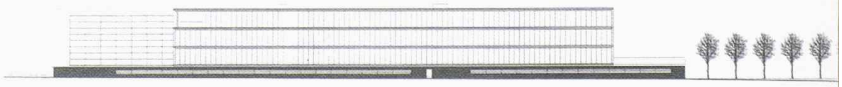

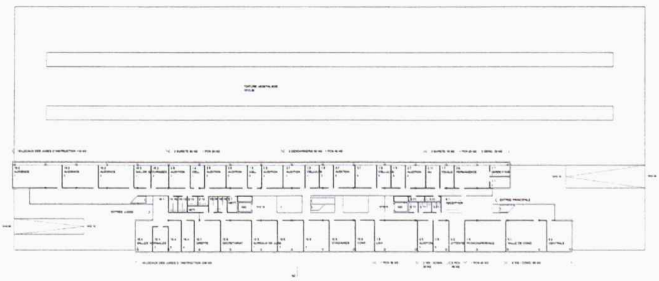

4e rang, 4e prix Fr. 20 000.-
Walter Hunziker, Charles-André Stauffer, Neuchâtel
Collaborateurs: Valérie de Felice, René Meuwly, Marina Ryf-Cardinale et Hugo Brühlhard.

GROUPE SCOLAIRE «LE POMMIER» AU GRAND-SACONNEX

La commune du Grand-Saconnex a organisé un concours d'architecture ouvert en deux tours, dont le programme comprenait la réalisation d'un groupe scolaire, d'un complexe communal, d'un parking souterrain et d'une piscine couverte, au lieu-dit «Le Pommier».

Le jury placé sous la présidence de M. Carmelo Stendardo, architecte, était composé de Mmes Pascale Lorenz, Bénédicte Montant, Chantal Scaler, architectes, et de MM. Fonso Boschetti, Christian Exquis, architectes, Pierre Gardet, Georges Marguet et Bertrand Reich, conseillers administratifs. Après délibérations, il a établi le palmarès suivant, motivé par une critique exceptionnellement détaillée, dont nous ne livrons qu'un bref extrait.

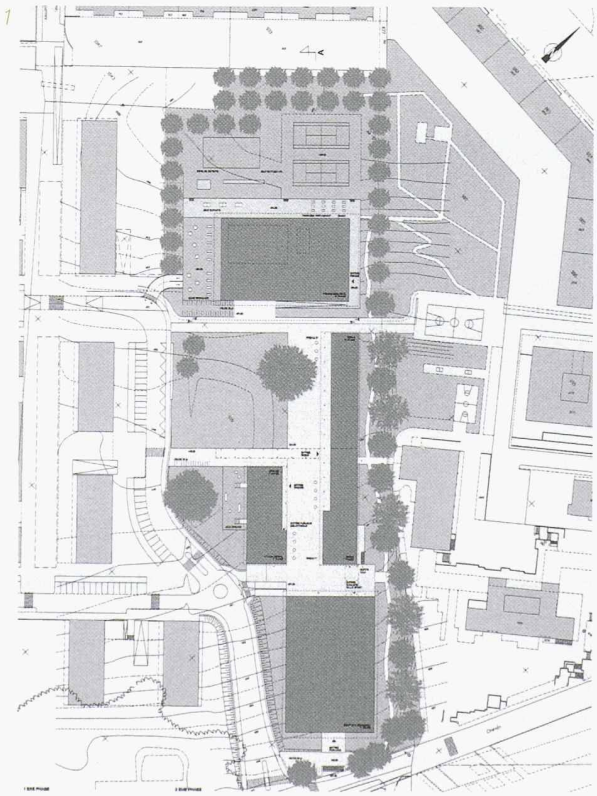

1er rang, 1er prix 28 000.-

Lorenzo Lotti, Carouge

Collaborateur: M. Pistara

Le projet, qui propose l'implantation des édifices publics le long d'un parcours piétonnier longitudinal traversant tout le terrain, a séduit le jury par sa simplicité et sa fonctionnalité. La hiérarchie des espaces extérieurs définis par les quatre équipements collectifs lui paraît claire et rationnelle. Les deux chênes existants sont préservés et participent à la composition urbaine du projet.

Le centre communal, situé à l'entrée du site, en signifie le nouveau caractère urbain. Sa typologie met en évidence une résolution subtile et séduisante des rapports entre les différentes fonctions avec les prolongements extérieurs de l'édifice. L'école est disposée le long du cordon boisé existant et définit un espace public majeur orienté sur le futur quartier d'habitations. Éloignée de la route, elle apparaît comme une articulation entre le site de l'école existante et la future place publique. Un bâtiment accueillant la petite enfance est édifié parallèlement à l'école. La piscine implantée au Nord-Ouest est placée sur un socle accessible par une rampe longeant et dominant l'espace public et peut être construite ultérieurement. Le traitement de l'itinéraire piétons et deux-roues reliant les deux quartiers situés de part et d'autre du périmètre du concours est apprécié. Celui-ci ne traverse pas l'espace public majeur et ne crée aucun conflit avec les différents accès aux édifices publics.

2e rang, 2e prix 25 000.-

Jacques Schär, Christine Sjostedt, Genève

Collaborateurs: M. Dill, M. Yoss

Par sa typologie et son traitement, le long édifice scolaire disposé parallèlement au cordon boisé existant n'apparaît pas comme une réelle limite mais plutôt comme une articulation urbaine. L'espace extérieur défini par la salle polyvalente et l'école est vaste, généreux et ouvert sur le futur quartier d'habitations. Il articule les accès à l'école et permet des prolongements extérieurs de la salle polyvalente tout en constituant un espace public majeur pour le quartier.

Deux rampes disposées de part et d'autre du complexe communal donnent accès à une esplanade publique surélevée dominant en balcon la salle polyvalente. Le traitement de l'accès au site est particulièrement apprécié par le jury, qui

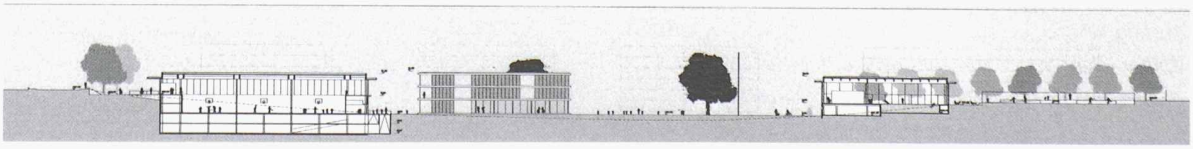

regrette toutefois l'absence de liaisons verticales entre ce balcon et l'espace public majeur situé en contrebas, de même que le traitement qualitatif de l'itinéraire piétons et deux-roues, qu'il ne trouve pas adéquat, comme l'accès à la salle polyvalente trop proche de la route. L'implantation des bâtiments reconnaît la topographie du site. Le niveau de couverture est identique pour l'ensemble du complexe, la hauteur des bâtiments étant réglée par le niveau du terrain naturel. En outre, l'ensemble du projet propose un traitement architectural homogène des façades, tout en les adaptant à la fonction qu'elles abritent.

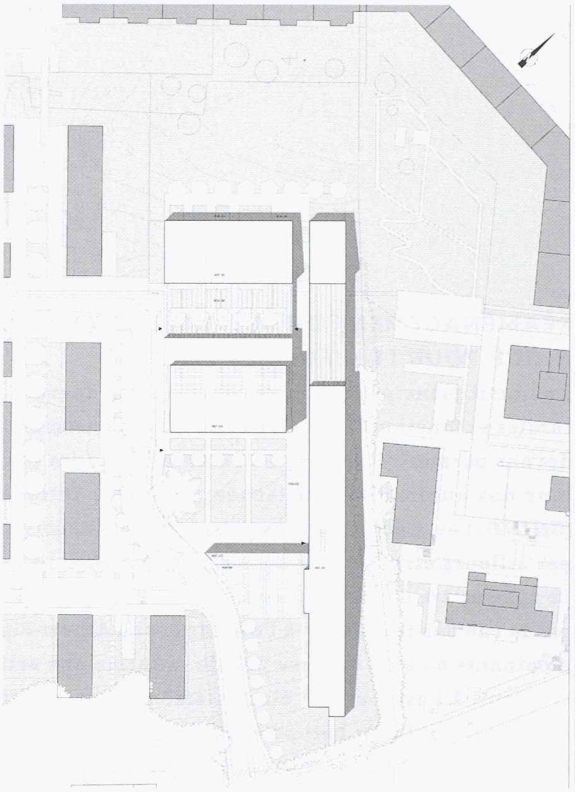
2

3e rang, 3e prix 16 000.-
J. Vaucher, C. Thélin, C. Empeyta, C. Alberi, Genève

Le principe évoqué par le projet est celui d'un pont jeté entre les deux rives du périmètre de concours. Le bâtiment, disposé le long de la limite Nord-Est, propose la conservation des deux chênes existants. Un espace public majeur, aménagé en parc parallèlement au bâtiment, s'ouvre sur le futur quartier. La toiture de cet édifice unique rassemblant l'ensemble du programme est également aménagée en jardins. La piscine, située à l'entrée du périmètre, émerge de cette plate-forme et manifeste son identité publique.

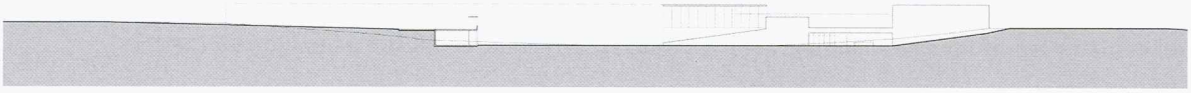

Le jury estime que l'idée du pont, à priori séduisante et intéressante, trouve rapidement ses limites dans sa mise en forme, que le projet ne résout pas. La plaque horizontale unique sous laquelle est disposée la quasi-totalité du programme appelle d'importants mouvements de terrain, ce qui apparaît contradictoire avec l'idée du pont. Il en résulte l'impression d'un «tour de force» radical, qui s'est opéré au détriment d'une bonne adéquation entre le programme et le concept.

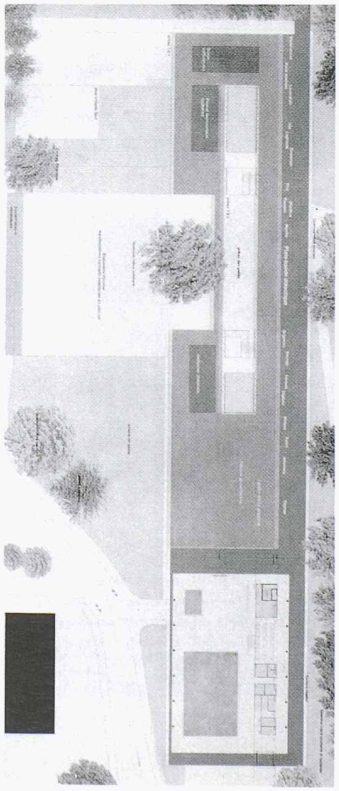
3

4e rang, 4e prix 13 000.-
BRS architectes & Didier Prod'hom, Genève
Collaborateurs: I. Barral, S. Bernardini, F. David, C. De Oliveira

5e rang, 5e prix 10 000.-
Massimo Lopreno, Genève
Collaborateurs: P. Abbé, C. Briquez, I. Godinat, K. Mischler, R. Skuy

6e rang, 6e prix 8 000.-
Bruce Dunning & Pieter Versteegh, Genève
Collaborateurs: C. Boo, M. Di Francesco, B. Edgar, J. Grandchamp, A. Iraci

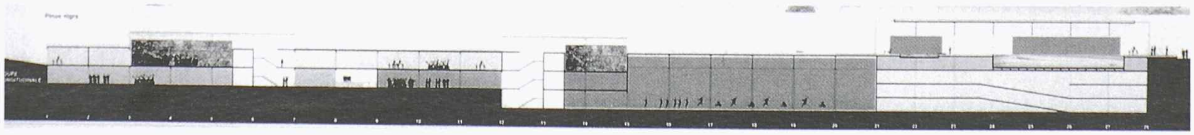

RÉAMÉNAGEMENT DU «PÉRIMÈTRE DES ÉCOLES» ET CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE TECHNIQUE POUR LE *CIFOM* AU LOCLE

L'objectif principal de ce concours à deux degrés portait sur la recherche de solutions urbaines, architecturales et fonctionnelles de qualité pour l'ensemble des édifices du «périmètre des écoles», le premier degré devant permettre au jury de retenir plusieurs partis pour la construction d'une école technique du secteur des automobiles rattachée au Centre intercommunal de formation des Montagnes neuchâteloises (*CIFOM*). Les préoccupations liées à des constructions compatibles avec un développement durable devaient par ailleurs être intégrées comme un des thèmes principaux dans la problématique du projet.

Le «périmètre des écoles» concerné par l'étude est délimité au nord par l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au sud par la rue des Jeanneret, à l'est par la rue Albert-Piguet et à l'ouest par la zone industrielle. Inscrit de façon dominante au sein du tissu urbain, il forme une articulation entre le fond de la vallée – étroit et largement construit à l'est – et son élargissement vers l'ouest (plaine du Col-des-Roches). De plus, ce secteur définit une liaison entre le bâti orthogonal du XIXe siècle et le secteur industriel plus récent.

Le jury, présidé par M. Patrick Mestelan, architecte, était composé de MM. Claude Leimgruber, directeur de l'instruction publique de la ville du Locle; Pierre Benoit, architecte, Bienne; Denis Clerc, architecte communal de La Chaux-de-Fonds; Philippe Donner, architecte cantonal; François Gubler, adjoint au service de la formation professionnelle de La Chaux-de-Fonds; Bruno Marchand, architecte; Claude Tissot, enseignant du domaine mécanique automobile; Gérard Triponez, directeur de l'Ecole technique du *CIFOM*.

1

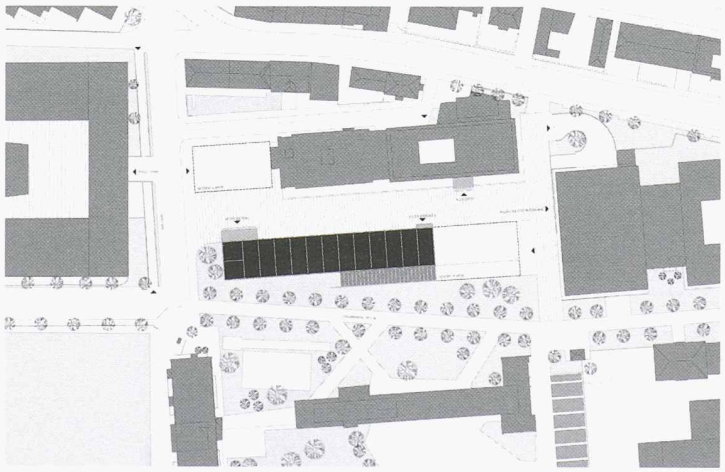

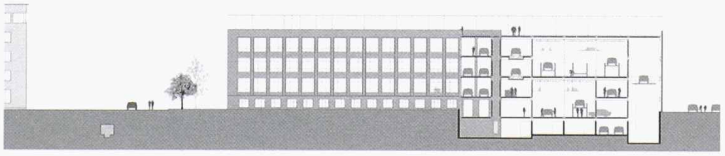

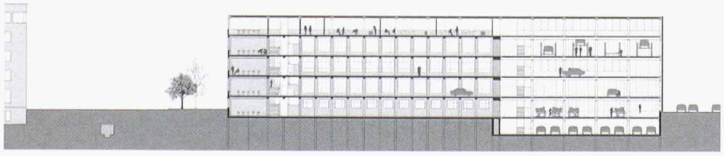

1er rang, 1er prix Fr. 30 000.-

Meier & ass., Philippe Meier et Ariane Poncet, Genève

Collaborateur: Martin Jacques

Le projet choisit de sauvegarder la partie ouest du bâtiment du technicum, qu'il agrandit par une adjonction haute, surélevant le tout par une superstructure en attique. Ce nouveau bâti délimite des espaces extérieurs distincts: au sud, jardin paysager dialoguant avec le collège des Jeanneret et renforçant l'axe piétonnier de l'Hôtel-de-Ville au *CIFOM*; au nord, préau minéral desservant simultanément l'école secondaire, l'école d'ingénieurs et le nouveau bâiment.

Le jury relève donc un traitement bien caractérisé des espaces publics, même s'il regrette l'absence d'une solution intégrée et crédible pour le parcage.

Il loue l'excellente fonctionnalité des espaces dans la verticalité proposée, ainsi que la rationalité de la structure, où le métal de l'adjonction rencontre les grandes portées en béton de l'ancien bâtiment.

S'il salue la continuité avec le tissu historique de la ville grâce à la réhabilitation de l'ancien bâtiment et la mise en scène de la verticalité des espaces et des activités de l'école créée par la transparence de la nouvelle construction, il s'interroge sur le contraste expressif marqué entre la masse de l'ancien et la peau de verre nouvelle. Il suggère une solution plus nuancée, où la nouvelle façade revêtirait un aspect industriel plus proche de l'esprit du lieu. Sur le plan du développement durable, enfin - et mis à part quelques bémols - le jury relève l'économie d'occupation du sol et le potentiel d'extension sauvegardé par cette compacité.

2e rang, 2e prix Fr. 20 000.-
Jacqueline Pittet et Blaise Tardin, Lausanne
Collaborateurs: Yves Chrétien, Guy Loude, Julien Grisel

Le projet prend le parti d'un bâtiment à cour, avec des espaces verts conviviaux sur son pourtour, et il propose une bonne relation en sous-sol et en surface avec le *CIFOM*. Le jury salue le dialogue bien caractérisé avec les bâtiments existants, grâce à des espaces extérieurs strictement piétonniers, dus à la création d'un important parking en sous-sol, ainsi qu'à la hauteur restreinte de la nouvelle construction. Il loue les qualités spatiales, fonctionnelles et didactiques du type à cour, espace de référence de tout le projet: la disposition des ateliers au rez, en rapport direct avec la cour centrale, est en effet très fonctionnelle, permettant l'enseignement à l'intérieur et à l'extérieur des espaces, le fonctionnement du programme est excellent et le contact visuel entre salles de travaux théoriques et ateliers est particulièrement convivial. Le jury relève néanmoins que ce parti amène une trop forte introversion, accentuée par le traitement des façades extérieures translucides. Quant à la problématique du développement durable, le jury déplore une assise très importante du projet et la modification substantielle qu'il impose à la maille urbaine existante.

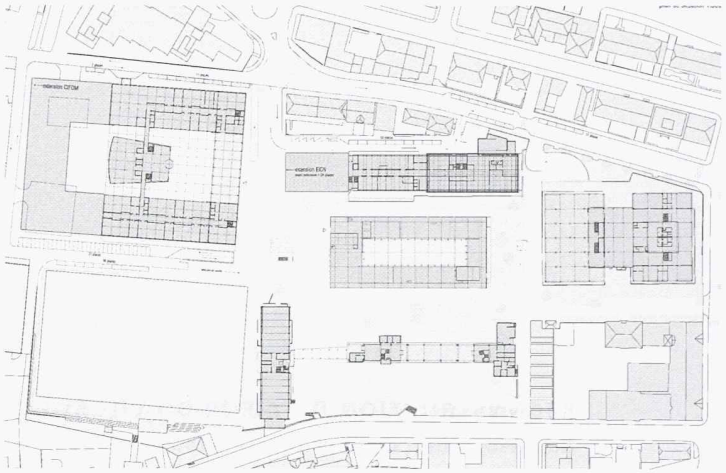
2

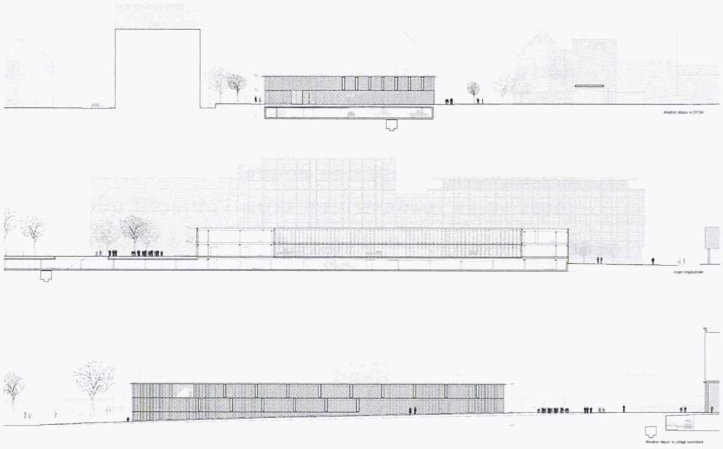

3e rang, 3e prix Fr. 11 000.-
Vincent Mangeat, Nyon

Le projet réunit trois entités bien distinctes pour chacun des secteurs d'enseignement et couvre l'ensemble d'une grande toiture rectangulaire offrant des espaces couverts généreux. Cela génère une série de ruelles internes, espaces semi-privatifs, donnant au projet une échelle intéressante remarquée par le jury, qui salue aussi la volumétrie basse et compacte, en adéquation avec les bâtiments environnants, même s'il signale une lecture quelque peu ambiguë de l'expression architecturale et du traitement des façades. Le jury regrette en revanche le choix de l'implantation, au centre du parc des écoles, qui confère au bâtiment l'aspect d'une île, sans référence au tissu environnant. Bien que l'organisation des locaux fonctionne, il déplore aussi un caractère distributif très contraignant, certains dispositifs d'enseignement mal placés et quelques surfaces en déficit par rapport au programme. Au final, le jury constate que malgré un parti à l'origine intéressant, le projet échoue à redéfinir et clarifier les espaces extérieurs dans le sens d'un dialogue avec le bâti environnant.

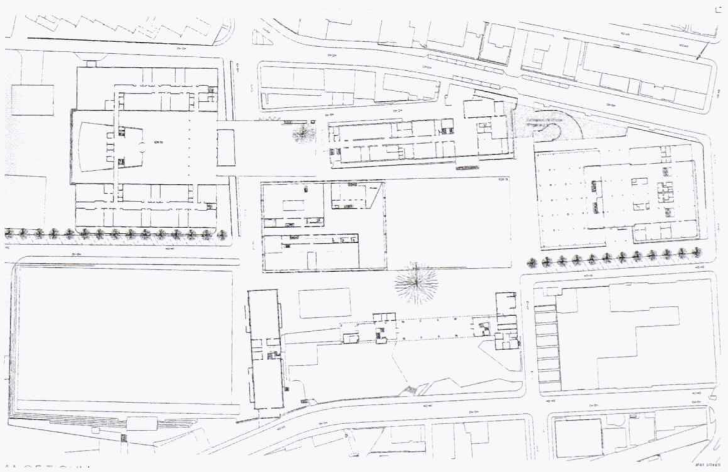
3

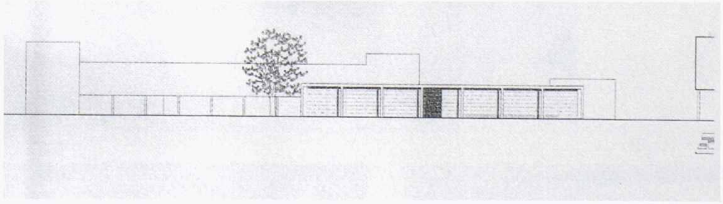

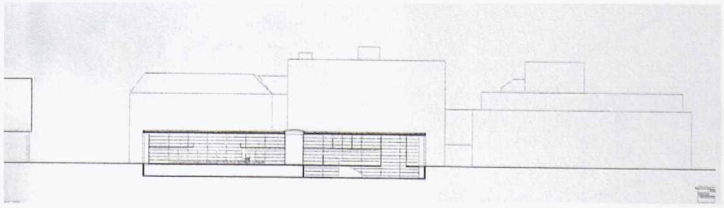

4e rang, 4e prix Fr. 10 000.-
Decroux + Piccolo, Bulle
5e rang, 5e prix Fr. 9 000.-
M. et B. Zurbuchen-Henz, M. Steinmann, Lausanne
6e rang, 6e prix Fr. 8 000.-
Luigi de Stefano, Neuchâtel
7e rang, 7e prix Fr. 7 000.-
H. Robert-Charrue, Delémont; P.-A. Maire, Le Locle, Architrave SA, Delémont
Mention Fr. 5 000.-
Hlywa Jan, Entreprise, Montreux
Collaborateurs: Paolo Ugolini, Ursula Xirinachs, Reda André

RECONSTRUCTION DU CŒUR DU VILLAGE DE GONDO ET DE LA TOUR STOCKALPER

Rappelons tout d'abord que le tribut payé aux intempéries du 14 octobre 2000 par la communauté villageoise de Gondo (160 habitants) s'est révélé d'une effroyable lourdeur: un gigantesque glissement de terrain y a entraîné la mort de treize personnes, l'eau et la boue ont détruit dix maisons et endommagé la tour historique Stockalper (XVIIe siècle), rayant de la carte presque la moitié du village et infligeant d'énormes dégâts aux routes qui le traversent. L'objectif du concours incluait la reconstruction du noyau détruit du village et la réparation de la tour Stockalper. Si les qualités et le caractère du site villageois préexistant sont à mettre en évidence et à renforcer, l'architecture doit aussi apporter des accents inédits et proposer des affectations novatrices. Sans céder à des tendances en vogue, il s'agissait donc de développer pour le village une nouvelle identité originale et durable, qui s'inspire de l'esprit d'un lieu qui a toujours su se reconstruire, dans l'objectif que le nouvel ensemble et les affectations proposées incitent les habitants et de nouveaux arrivants à conserver ou planter leurs racines à Gondo.

Le périmètre du concours englobe la zone détruite par les intempéries - soit une quarantaine de parcelles - dont les propriétaires ont tous accepté de lever les limites pour sa tenue. Signalons encore que le concours était soutenu et co-financé par la Chaîne du bonheur, la FAS et le Heimatschutz.

Présidé par M. Roland Squaratti, président de commune, le jury se composait de Mme Marianne Burkhalter, architecte, et de MM. Louis Nanzer, vice-président; Gion Caminada, architecte; Aurelio Galfetti, architecte; Guido Hager, architecte-paysagiste; Thomas Urfer, architecte.

1

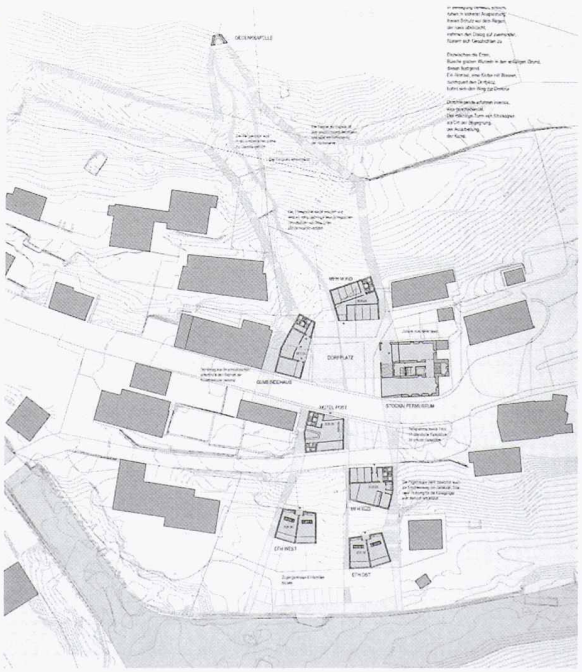

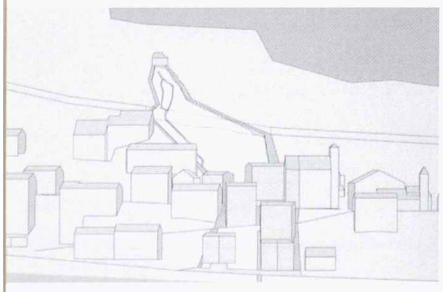

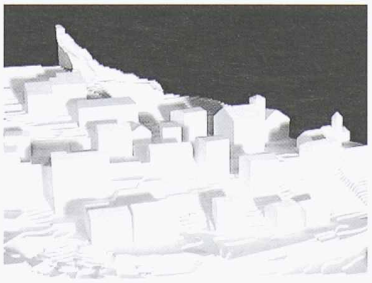

1er prix Fr. 35 000.-

Durrer Linggi architectes; Patrik Linggi et Richard Durrer, Zurich

Le projet permet consciemment de retracer les événements: de lourds corps de pierre sont placés tout près de la ligne de cassure et leur agencement permet aux bâtiments de se déployer comme des blocs de forces monolithiques. A partir d'implantations et de formes à priori plutôt aléatoires, un majestueux dialogue se développe, où les corps désalignés jouent avec le cube de la tour Stockalper, qui devient porteur de l'ordre du site. Le jury loue cette typologie d'aménagement qui casse la logique du village routier, comme l'exact choix en mesure de lui conférer assise et contenu. Il se pose néanmoins des questions sur une sorte de sentier de pèlerinage, qui monte de la rivière jusqu'à une chapelle du souvenir accolée à la paroi rocheuse, séparant la topographie sinistrée du paysage environnant: il juge que cette mise en scène doit être repensée et souhaite que le site développe une force capable d'en affaiblir le parti. L'espace public est délimité par la tour Stockalper, la maison de commune et l'hôtel *Post*, tandis que la place du village se glisse dans les vides tout en y trouvant suffisamment d'appuis. Le jury relève le jeu qui se développe ainsi entre espaces étroits et larges et salue le fait que la taille de la place n'en réponde pas moins à sa destination. La tour, dont la partie détruite est remplacée, est destinée à abriter le musée. Enfin, la disposition des locaux de la maison de commune, de l'hôtel et des logements est considérée comme promettant une haute qualité de vie et d'activité, avec des vues ménageant des échappées grandioses.

2e prix Fr. 20 000.-
collectivarchitectes, Bétrisey, Bonvin, Aumann, Corin/Sierre
d & v architectes, Dayer, Venetz, Cotter, Thurre, Sion
Berclaz & Torrent sàrl, Sion

Le projet reprend la logique d'implantations s'accrochant parallèlement à la pente, en posant des ajouts et des compléments dans le tissu existant. Il referme ainsi les coutures pour rendre au village une silhouette équilibrée. La position décalée de la tour Stockalper est mise en évidence par la cicatrice béante laissée par la catastrophe; autrement dit, l'isolement actuellement marqué de la tour devient le thème central de la proposition. C'est là que s'ouvre la nouvelle place du village, avec les affectations publiques: hôtel, poste et musée. Une place dont le déploiement spatial par-dessus la route jusqu'à la cassure de la pente pourrait faire le centre du village.

La tour Stockalper est reconstruite conformément à sa fonction historique et son plan intérieur tripartite est renforcé. Les activités communales et le musée qui y sont abrités soulignent son importance pour le village et ses habitants. Au final, le jury apprécie un projet riche de détails convaincants et composé avec beaucoup de soin pour rassembler l'existant, mais déplore que l'«idée forte» réclamée par l'histoire de Gondo y soit trop peu manifeste.

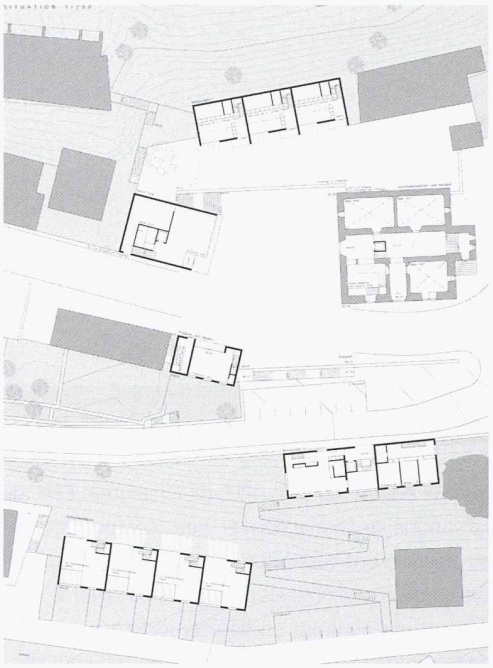
2

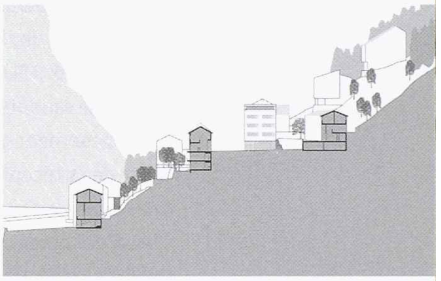

3e prix Fr. 18 000.-
Anton Ruppen, architecte, Naters; Matthias Albrecht, architecte, Naters; Bernhard Stucky, architecte, Brigue-Glis; Xavier Furrer, architecte, Viège; Werner Fux, ingénieur, Naters; Natal Imahorn, architecte-paysagiste, Naters

Le projet frappe le jury par sa transformation radicale de l'aspect de la tour Stockalper, qui devient le symbole de la reconstruction de tout le village. Le choix des affectations découle conséquemment de ce parti et correspond à la nouvelle image proposée pour Gondo: le gîte («Herberge») étant par définition le lieu où les gens se tiennent, le village ne doit plus seulement être assimilé à un lieu de passage. Conformément à cette logique du «monument» (le geste plastique suffit à qualifier le site), les auteurs se contentent d'introduire quelques volumes modestes pour couvrir le reste des besoins, sans traiter plus avant les espaces résiduels qui pourraient en découler.

Le jury remarque que ce parti très fort montre notamment ses limites lorsque l'on considère l'espace dégagé devant l'hôtel, qui fait davantage songer à un élargissement de la route qu'à une «piazza». Quant aux objets disposés le long de la pente, si le jury apprécie leur implantation conforme à la conception choisie, il se montre peu séduit par les volumes et les solutions proposées du côté aval.

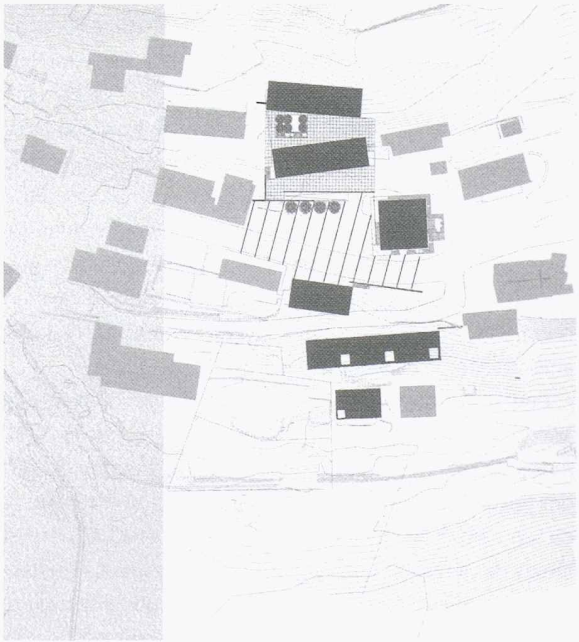
3

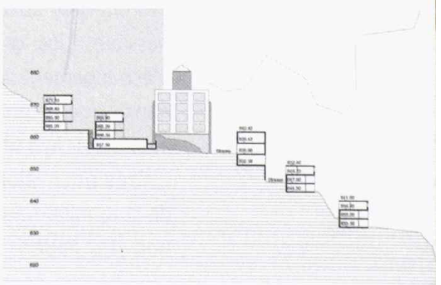

4e prix Fr. 12 000.-
Erny & Schneider, architectes; Martin Erny et Karl Schneider, Bâle. Collaboratrices: Nicole Wirz, Margarethe Hilfinger

5e prix Fr. 10 000.-
Magdalena Rausser & Jürg Zulauf, architectes, Berne.
Collaborateur: Jürg Künzle